

PAUVRETÉ EN CONDITIONS DE VIE

1 PAS
DE PAUVRETÉ



Cet indicateur s'inscrit dans la cible 1.2 de l'ODD 1 qui vise, « *d'ici à 2030, à réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays* ».

Pour cibler et réduire la pauvreté, une condition essentielle est de définir un indicateur de pauvreté opérationnel. Le taux de privation matérielle et sociale correspond à l'image de la pauvreté communément admise, à savoir l'exclusion de pratiques et de consommations de base. Une personne est dite en situation de privation matérielle et sociale lorsqu'elle cumule **au moins 5 privations ou difficultés matérielles parmi les 13 prises en compte¹**.

Principaux résultats

La privation matérielle et sociale s'est stabilisée à un niveau élevé en 2022. **Début 2023, elle concerne 12,3 % de l'ensemble de la population de 16 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France métropolitaine**, niveau semblable à celui de début 2022 (12,1%).

Début 2021, le taux de privation matérielle et sociale avait nettement baissé en raison de la crise sanitaire. D'une part, les mesures exceptionnelles de soutien aux ménages les plus modestes avaient permis de maintenir leurs ressources, et d'autre part, les restrictions de déplacements et d'activités, ainsi que les fermetures de commerces et services, avaient limité les possibilités de consommer et, par ce biais, réduit les privations ressenties par les personnes. Début 2022, les privations avaient augmenté sous le double effet de la fin des restrictions liées à la crise sanitaire et du début de la hausse des prix, venue éroder le pouvoir d'achat des ménages. L'inflation est restée forte toute l'année 2022 ; toutefois, le taux de privation n'a augmenté que très légèrement début 2023. Les mesures ciblées de soutien ont permis de contenir l'effet de l'inflation sur les personnes défavorisées (revalorisation des prestations sociales, « bouclier loyer » qui plafonne les revalorisations des loyers à 3,5 %, chèque énergie, indemnité inflation, etc.), et les ménages modestes se sont endettés ou ont puisé dans leur épargne pour ne pas se priver.

Le risque de privation matérielle et sociale est fortement lié au niveau de vie, à la catégorie socioprofessionnelle, au niveau de diplôme, à l'âge et au type de ménage. Les familles monoparentales, et dans une moindre mesure les familles nombreuses, sont particulièrement exposées.

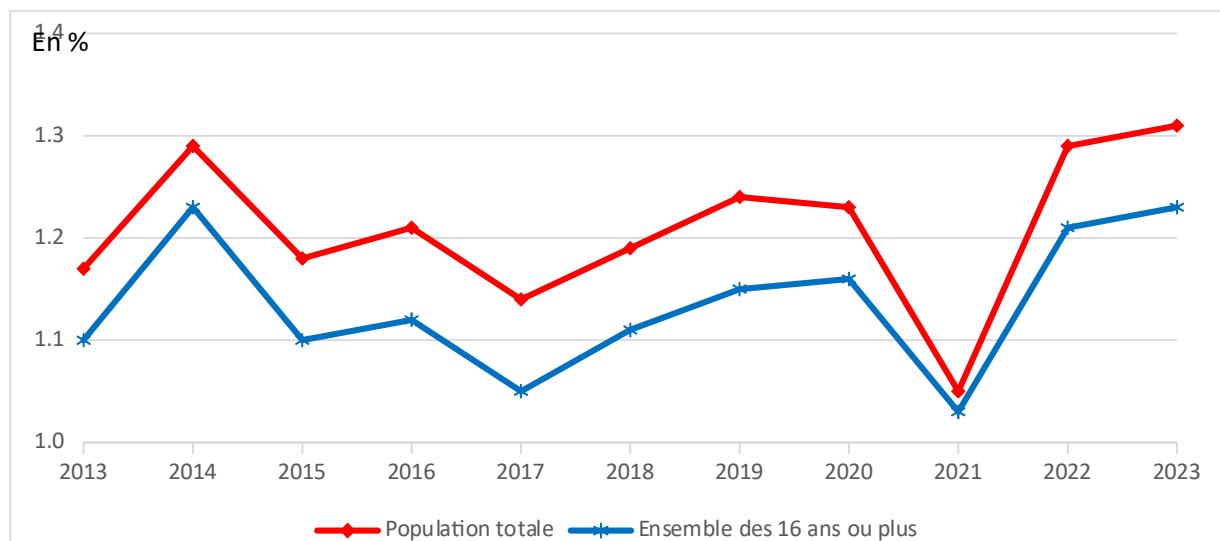
Abstraction faite des enfants, la pauvreté en conditions de vie affecte davantage les jeunes âgés de 16 à 24 ans. À l'inverse, les personnes de plus de 65 ans sont les moins touchés (8,8 % d'entre elles).

1 ne pas pouvoir s'acheter de vêtements neufs pour raisons financières ; ne pas posséder deux paires de chaussures pour raisons financières ; ne pas pouvoir se réunir avec des amis ou de la famille autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois pour raisons financières ; ne pas pouvoir dépenser une petite somme pour soi-même sans avoir à consulter les autres membres du ménage ; ne pas pouvoir avoir une activité de loisirs régulière par manque de moyens financiers ; ne pas avoir accès à Internet pour un usage privé par manque de moyens financiers au niveau du ménage ; avoir des arriérés de traites d'achats à crédit, loyers, emprunts ou factures d'eau/gaz/électricité/téléphone ; ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues d'un montant d'environ 1 000 € ; ne pas pouvoir maintenir le logement à bonne température pour raisons financières ; ne pas pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année hors du domicile ; être dans l'incapacité de remplacer des meubles abîmés pour raisons financières ; ne pas pouvoir manger de la viande, du poulet, du poisson ou équivalent végétarien tous les deux jours pour raisons financières ; ne pas pouvoir se payer une voiture personnelle.

Comparaisons européennes

Début 2023, 12,7 % de la population de 16 ans et plus vivant en ménage dans l'Union européenne (UE) est en situation de privation matérielle et sociale. La France est au niveau de la moyenne européenne. Mesurés par les mêmes privations dans toute l'Union européenne, les taux de privation matérielle et sociale varient fortement selon les pays : en-dessous de 7% au Luxembourg, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves et certains pays de l'Est et à plus de 30 % des habitants de Roumanie et de Bulgarie.

GRAPHIQUE 1 : PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE EN FRANCE (En %)



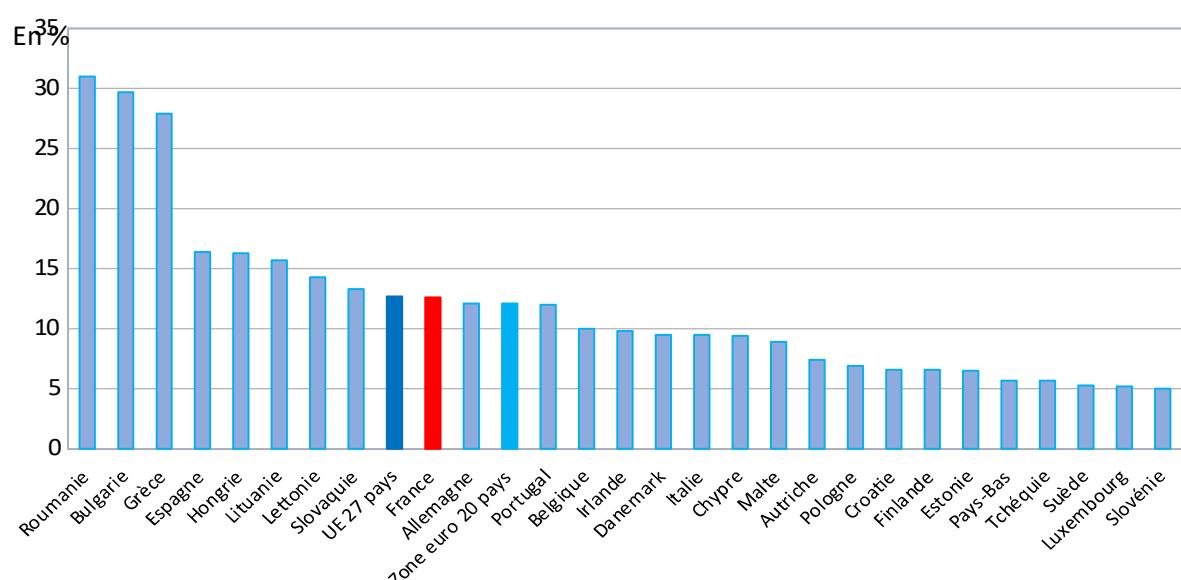
Note : Privation matérielle et sociale : privé d'au-moins 5 items sur 13

En 2020, l'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte. Les chiffres de 2013 à 2022 ont été rétropolés pour éviter les ruptures de séries.

Champ : France métropolitaine, ensemble des individus vivant en logement ordinaire

Source : SRCV 2013-2023

GRAPHIQUE 2 : TAUX DE PRIVATION MATÉRIELLE ET SOCIALE DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2023, POUR LES 16 ANS ET PLUS (En %)



Champ : ensemble des individus âgés de 16 ans ou plus dans chaque pays vivant dans des ménages ordinaires.

Source : [EU-Silc](#) 2023.